



## LES INFOS DU C.S.N.G.

**spécial réinscriptions**

Le planning des activités et créneaux horaires ainsi que l'équipe d'entraîneurs sont en cours de validation mais dès à présent, nous vous présentons les quelques modifications qui vous permettront de composer votre dossier de réinscription dans les meilleures conditions.

Pour toute aide, vérification de dossier ou complément d'informations  
**Permanences** **Mardi 11 – 18 - 25 juin hall de la piscine 18h00 à 20h**  
**Judi 26 juin hall de la piscine 18h00 à 20h**

Les dossiers de réinscription seront envoyés **par internet** mi-juin 2019 (date limite de retour 6 juillet 2019)

### ORGANISATION des Groupes ECOLE DE NATATION et NATATION ADULTES

Nous souhaitons améliorer les conditions de pratique et créons pour la saison 2019-2020 des groupes homogènes pour optimiser les entraînements et faciliter la fluidité dans les lignes d'eau

**En Ecole de natation**, les entraîneurs indiqueront pour chaque enfant le groupe dans lequel il pourra être inscrit en 2019-2020.

Ces affectations seront affichées dans le hall de la piscine à l'intention des parents et devront être reportées sur la fiche de réinscription.

Courant juin, les nageurs recevront un carnet de progression présentant les 4 nouveaux groupes :

- 1 Crocodile
- 2 Grenouille
- 3 Espadon
- 4 Dauphin

**En Natation Adultes**, pendant le mois de juin les entraîneurs présenteront les 3 groupes de la saison 2019-2020 :

- 1 Natation Adultes Débutants
- 2 Natation Adultes Perfectionnement
- 3 Natation Adultes Endurance

N'hésitez pas à les questionner !

**Nouveaux adhérents Famille Ecole de Natation & Natation Adultes**, il sera demandé d'effectuer un test **avant l'inscription** avec les éducateurs du club pour déterminer le groupe le mieux adapté.  
 DATES JUIN : mardi 11, 18, 25 juin – jeudi 13, 20, 27 juin 2019  
 DATES SEPTEMBRE : en cours

**ATTENTION**

### MODALITES D'INSCRIPTION : PRÉCISIONS

#### + Le certificat médical

*La présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est dorénavant exigée tous les trois ans. Extrait article D. 231-1-1 du Code du sport*

**Votre certificat date de 2016 ? Vous devez faire établir un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique choisie.**

#### + Chèques Vacances

Compte tenu du prélèvement d'une commission élevée par l'organisme ANCV depuis le 1er janvier 2019, le CSNG n'accepte plus les chèques Vacances. Seuls seront acceptés les « coupons sport » et les chèques CAF.

Retrouvez ce bulletin ainsi que beaucoup d'autres informations sur le site du C.S.N.G. [www.csnguyancourt.fr](http://www.csnguyancourt.fr)

**CERCLE DES SPORTS NAUTIQUES DE GUYANCOURT**